

**Réunion du Conseil Municipal**

**VENDREDI 10 FEVRIER 2023**

**Relevé des principales décisions**

**Présents : Maire :** Claude Roustan, **Adjoint :** Gérard Ocelli **Conseillers :** Aurélia Munier, , Damien Barral

**Excusés :** Marie José Boinega, (Pouvoir à Roustan), Christophe Rey (Pouvoir à G.Ocelli)

**1-Opportunité d'élargissement du périmètre du Parc Naturel régional des**

**Préalpes d'Azur** : Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier émanant du Président du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur concernant l'opportunité éventuelle d'élargissement de son périmètre aux communes de La Rochette, St Pierre, Val de Chavagne et Ubraye.

A ce jour , il n'y pas nécessité d'accord des communes à ce stade, seule la pertinence du périmètre proposé prévaut , pour la phase d'élaboration d'une nouvelle charte.

Pour les Communes qui feront partie du périmètre, la décision d'appartenir au Parc restera propre à chaque commune à l'issue du processus (2027).

La Présidente du Conseil Départemental, ainsi que le Président de la CCAPV, souhaitent connaître l'avis des communes concernées.

Après en avoir débattu le conseil municipal considère qu'à ce stade, il manque de nombreux d'éléments permettant de juger de la pertinence d'une adhésion ou pas et souhaite être plus informé sur ses éventuelles conséquences.

**2-Modification des statuts de la CCAPV :** Le Maire présente au conseil municipal une proposition de modification des statuts de la CCAPV qui porte sur trois points, rappelés succinctement ci-dessous:

- = La possibilité d'agir dans le domaine de la santé.
- = La possibilité pour la CCAPV de pouvoir porter, pour le compte de ses communes des procédures de groupement de commandes.
- = Changement d'appellation des Maisons de services au public devenu désormais des France services.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.**

**3-Abrogation de la délibération D 2022 -055 du 10 Novembre 2022:**

Le Maire informe le conseil municipal, que pour des raisons juridiques, il y lieu d'annuler la délibération D 2022-055 du 10 novembre 2022 et la remplacer par une nouvelle délibération .

**Le Conseil Municipal a l'unanimité émet un avis favorable.**

**4-Délibération portant autorisation de transfert des gestion des biens du domaine public communal affecté au service public de l'eau et de l'assainissement à la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour,(REAAM) dont les compétences sont exercées par la Commune :**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'autoriser le transfert de dépendances du domaine public communal affectées à l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement » au profit de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour, dont les compétences sont exercées par la commune.

D'autoriser le Maire à signer et à exécuter la convention fixant les règles et les modalités techniques et financières du transfert de gestion.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.**

**5-Abrogation de la délibération D 2022-057 du 10 Novembre 2022:**

Le Maire informe le conseil municipal , que pour des raisons juridiques, il y a lieu d'abroger la délibération D 022-057 du 10 Novembre 2022 relatives au principe de clôture du budget annexe eau et assainissement, à la reprise au budget principal des comptes de bilan et au transfert des résultats au SMIAGE Maralpin et sa Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM)

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable**

**6-Proposition de prestation d'audit et de vérification des points d'eau incendie (PEI) par la REAAM:**

Le Maire fait part au conseil Municipal, d'une proposition par la REAAM de prestation pour la vérification des points d'eau incendie (PEI). La gestion et le contrôle de ces PEI sont obligatoires et à la charge de la Commune.

La REAAM , propose d'assurer cette prestation par convention , au cout de environ 50 € ht par poteau.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.**

**7- Préparation du budget 2023 :** Le Maire propose au conseil municipal de :

- = De ne pas augmenter en 2023 la base des taux d'imposition concernant les impôts locaux .
- = De ne pas augmenter la location des pâturages de « la ribe » et la location des terrains communaux à la société de chasse « la bernarde » : 250€
- = De renouveler les subventions à :
- = L'ADMR : 500 €
- = La Touyetanne : 260 €

Aux conditions habituelles.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable**

**6 – Etude sur la valorisation du site de Vauplane :**Le Maire informe le conseil municipal de l'avis donné sur le projet. A ce jour nous n'avons pas de retour du bureau d'étude. Un point sera fait à la suite de la prochaine réunion du comité de pilotage.

**7- Point sur l'adressage Communal :** A.Munier qui suit ce dossier informe le conseil municipal, qu'à ce jour l'étude n'a pas été rendue. Il y a lieu néanmoins de prévoir une réunion spécifique du conseil municipal afin de travailler sur la mise à jour des noms des rues. Celle-ci sera programmée prochainement.

**8- Point sur la travaux Communaux en cours :**

Le Maire informe le conseil municipal sur l'avancée des travaux communaux :

**Le Parking d'Ubraye :** en cours de réalisation, les travaux reprendront dans quelques semaines, pour la finition des joints des murs et la réalisation de l'enrobé. Quelques réparations de chaussées en enrobé seront également réalisés à Ubraye.

**Le Pont sur la Bernarde :** les financements ayant été obtenus, les travaux pourront commencer dès le début du printemps,

**La Réfection du réseau d'assainissement et pluvial à Ubraye (sous place de la vanaou) :** compte tenu du transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement, ces travaux seront pris en en charge par la REAAM.

**Réfection du mur du cimetière du Touyet ( et fixation de tuiles sur la toiture de l'église) :** L'entreprise ayant pris du retard sur ce petit chantier, une relance sera effectuée

**9-Point sur les travaux communaux à réaliser :**

**Réfection du bassin de la fontaine du Touyet haut :** Compte tenu de son état le Maire propose de procéder à la « réfection et à l'étanchéisation du bassin de la fontaine du Touyet haut.

**Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.**

**Chemin communal de « pra batalier »:** Il est rapporté par A.Munier que le départ du chemin communal de pra-batalier, du fait de sa dégradation, engendre des difficultés aux usagers qui l'empruntent journallement. Il en est de même avec la végétation bordant ce chemin. Le Maire propose de procéder à la réfection du départ du chemin communal de pra-batalier, ainsi que de l'élagage des bas cotés.

**Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.**

### **9-Questions diverses :**

Le Maire fait part d'un incident survenu au Touyet où un chien errant a mordu un randonneur sur la place du Touyet. Ce n'est hélas pas la première fois qu'un tel incident se produit au Touyet malgré les avertissements et les courriers envoyés au propriétaire du chien. Le risque d'un accident plus grave est avéré si la situation persiste.

**Le conseil municipal à l'unanimité valide l'envoi en premier lieu d'un courrier au propriétaire du chien avec copie à la gendarmerie.**

Le Maire informe le conseil Municipal d'une proposition d'exposition sur le thème du pastoralisme intitulée « de la plaine à la montagne, suivons les bergers » Cette exposition aurait lieu en juillet et août 2023 en principe sur le grand mur sous l'église du village d'Ubraye au moyen de 12 bâches.

Les services techniques de la CCAPV pourront apporter leur aide.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réponse du chef de la maison technique de Castellane, concernant son interpellation sur l'état des routes au regard des dernières chutes de neige et le dossier relatif à l'aire de retournement en bout du CD 310.

Celui-ci indique que pendant la période neigeuse la chaussée a été traitée normalement en temps et en heure et qu'il n'est pas possible de garantir un risque nul.....

Concernant l'aire de retournement au Touyet haut, il indique ne pas avoir d'éléments, étant nouveau, il interrogera ses collaborateurs ?

**Le Maire informe le conseil municipal qu'il reprendra contact avec le directeur de la Maison Technique de Castellane.**

Le Maire informe le conseil municipal, que nous sommes toujours en attente d'une réponse de la direction des services fiscaux pour l'organisation d'une réunion de la commission communale des impôts directs.

**Une relance sera faite.**

**Claude ROUSTAN  
Maire d'Ubraye**